

EPREUVE AU CALENDRIER DE L'UFOLEP
Règlement particulier pour une épreuve d'un jour
Prix de la scierie Taviot et de la municipalité
Arthonnay 89740

Article 1, organisation

L'épreuve «Prix de la scierie Taviot et de la municipalité» est organisée par AS TONNERROISE CYCLOSPORT (8 boulevard Vaucorbe 89700 Tonnerre), sous les règlements de l'UFOLEP, et de la FFC elle se disputera le 7 mai 2022.

Article 2, type d'épreuve

L'épreuve est :

- ouverte aux licenciés UFOLEP et autres fédérations
- ouverte aux mineurs
- ouverte aux catégories décrites ci-après
- Course de jour (11,5 km) sur route en circuit

Article 3, ordre des départs et distances

Déroulement de l'épreuve : Prix de la scierie Taviot et de la municipalité Arthonnay (89740)						
Catégorie	Nb de participants	Départ & arrivée	Heure	Braquets	Nb de tours	Distance km
1	20	Scierie Taviot Arthonnay	15H30	Libre	6	69,00
2	20	Scierie Taviot Arthonnay	15H30	Libre	6	69,00
3	30	Scierie Taviot Arthonnay	13H30	Libre	5	57,50
15/16 ans	20	Scierie Taviot Arthonnay	13H30	Libre	4	46,00
4	30	Scierie Taviot Arthonnay	13H35	Libre	5	57,50
Féminines	15	Scierie Taviot Arthonnay	13H35	Libre	4	46,00
13/14 ans	15	Scierie Taviot Arthonnay	13H35	Libre	3	34,50

Article 4, Antidopage

les règlements antidopage de La FFC et UFOMLEP s'appliquent intégralement à la présente épreuve. Les contrôles pourront être effectués sur le lieu de l'épreuve.

Article 5, protocole

les premiers coureurs de chaque catégories devront se présenter au protocole. En cas de non présentation, les récompenses ne seront pas conservées .

Article 6, port du casque

le port du casque est obligatoire sur l'ensemble du circuit pendant la course et l'échauffement. Il doit être rigide et homologué en conformité avec les différentes normes de sécurité en vigueur

Article 7, circulation sur le circuit

La circulation est complètement interdite à tout véhicule dans le sens inverse du circuit. La circulation peut être ouverte dans le sens de la course, après le passage de chaque peloton le cas échéant.

Article 8, COVID 19

Recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 (à partir du 14 mars 2022)

A compter du 14 mars 2022, l'application du passe vaccinal est suspendue.

L'obligation de présentation du passe sanitaire est quant à elle maintenue pour accéder aux établissements de santé et médico-sociaux.

Article 9, conditions et frais d'engagement

Inscriptions:

- uniquement en ligne <https://www.ufolep-cyclisme.org/> jusqu'au 5 mai 2022 minuit.

- Sur place, si cas particulier (pas d'internet)

Païement

- En ligne <https://www.ufolep-cyclisme.org/>
- Sur place, voir ci-dessous

Tarifs :

- Si inscription en ligne avec paiement en ligne et sur place
 - UFO Adultes : 5€
 - Autres fédérations : 11€
 - 15/16 ans : 5€
 - 13/14 ans : gratuit
- Si inscription sur place (uniquement en espèces)
 - UFO Adultes : 6,5€
 - Autres fédérations : 13€
 - 15/16 ans : 6,5€
 - 13/14 ans : gratuit